

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'ESSONNE

VILLE DE PARAY-VIEILLE-POSTE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 13 février 2023

L'an deux mille vingt trois, le treize février, à 20 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de Paray-Vieille-Poste, légalement convoqué, s'est réuni, au lieu ordinaire de ses séances, à l'Hôtel de Ville, en salle du Conseil Municipal Pierre Bouguet, sous la présidence de Nathalie LALLIER, Maire.

Nombre de membres du Conseil Municipal en exercice	29
Présents	20
Pouvoirs	9
Votants	29

Présents :

Nathalie LALLIER, Fabrice WARGNIER, Caroline DELAVEAU-PIERACCI, Fouad IDHAMMOU, Françoise DODDI-POUYET, Alain COQUERAY, Catherine REYT, Pascal BRULFERT, Virginie PAPIN-FILIFE, Michèle PRIEUR, Hélène COLELLA, Jacques DI MARCO, Carole OUVRARD, Adrien LEPORINI, Léa BELLARD, Ugo CAPOCCI, Claire MAURANGES, Gino CAPOCCI, Pascal PICARD, Philippe BABY

Absent(s) excusé(s) et représenté(s) :

Sylvain HAMARD a donné pouvoir à Fouad IDHAMMOU, Martine TEILLOUT a donné pouvoir à Pascal BRULFERT, Paola CORREIA a donné pouvoir à Caroline DELAVEAU-PIERACCI, Sandrine PISANI-VETTRAINO a donné pouvoir à Catherine REYT, Guillaume REJMENT a donné pouvoir à Virginie PAPIN-FILIFE, Alexandre MIRANDA a donné pouvoir à Fabrice WARGNIER, Nathanaël VETTRAINO a donné pouvoir à Ugo CAPOCCI, Peggy PERROCHON a donné pouvoir à Pascal PICARD, Stéphanie JANKIEWICZ a donné pouvoir à Philippe BABY

Secrétaire de séance : Catherine REYT

DELIBERATION N° DEL_2023_009

OBJET: MANDAT SIMPLE DE VENTE DANS LE CADRE DE LA CESSION DU BIEN IMMOBILIER SIS 12 RUE DES MARRONNIERS, CADASTRÉ AC 693

Madame Caroline DELAVEAU-PIERACCI, Maire-Adjointe en charge du Cadre de vie et de l'Aménagement, expose,

La Collectivité est propriétaire d'un bien immobilier sis 12 rue des Marronniers à Paray-Vieille-Poste, cadastré AC 693.

Cette parcelle, d'une superficie de 376 m² dont 76 m² habitable, est libre de toute occupation. Le prix de vente estimé par l'avis des domaines est de 250 000 €.

La commune souhaite donner la meilleure publicité à cette offre de vente en sollicitant le concours des professionnels de l'immobilier.

Il est ainsi proposé de faire appel à l'agence « Agence de l'Église » - 19 avenue Aristide Briand à Paray-Vieille-Poste et à l'agence « Bravo Immo » - 33 Boulevard de Fontainebleau à Paray-Vieille-Poste.

Les modalités proposées sont les suivantes :

- La durée du mandat est fixée à 3 mois pour l'agence « Bravo Immo » et 12 mois pour « L'agence de l'Église » ;
- La rémunération du mandataire sera de 16 500 € TVA incluse, à la charge de l'acquéreur.

Le Conseil Municipal ayant entendu l'exposé de Madame Caroline DELAVEAU-PIERACCI,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2121-13, L2122-1 et L2241-1,
VU l'estimation de l'avis des domaines ci-annexée, en date du 27 décembre 2022 estimant la valeur vénale du bien sis du 12 rue des Marronniers à 250 000 €,

VU les mandats de vente sans exclusivité ci-annexé,

VU l'avis de la commission Cadre de Vie, Aménagement et Transition écologique en date du 1^{er} février 2023,

VU l'avis de la commission des Finances, Ressources Humaines et Administration Générale en date du 7 février 2023,

CONSIDÉRANT que la commune souhaite se libérer d'une partie de son foncier pour faire rentrer des recettes qui viendront abonder le budget communal,

CONSIDÉRANT que la commune n'a pas de projet d'intérêt général sur cette parcelle et qu'elle n'y organise plus d'activité,

CONSIDÉRANT que la commune souhaite donner la meilleure publicité à cette offre de vente en sollicitant le concours des professionnels de l'immobilier,

Après avoir délibéré à l'**unanimité**,

AUTORISE Madame le Maire à donner mandat de vente sans exclusivité aux agences immobilières « Agence de l'Église » et « Bravo Immo » pour mettre en vente le bien immobilier sis 12 rue des Marronniers.

APPROUVE les modalités de mandat simple de vente des agences immobilières « Agence de l'Église » et « Bravo Immo » relatifs à la vente du bien immobilier concerné.

AUTORISE Madame le Maire à signer tous documents se rapportant à cette décision.

Envoyé en préfecture le 17/02/2023

Reçu en préfecture le 17/02/2023

Publié le



ID : 091-219104791-20230213-DEL_2023_009-DE

Fait et délibéré à Paray-Vieille-Poste,
Pour extrait conforme,